



CDD puit CDD sans la mention renouvellement

Par **frederic50100**, le **04/07/2013** à **11:53**

contrat a duree determinee en cas d accroissement temporaire d activite (ouvrier); il a été convenue et arrêté se qui suit::Mr X est engagé par la société SAS X à compter du 06/08/2012 à 8.00 heures, pour une durée déterminée de 3mois du 06/08/2012 au 06/11/2012, sous réserve des résultats de la visite médicale d embauche. Mr X est engagé au service de la société SA X pour occuper l emploi de C ouvrier avec la qualification 210. contrat a duree determinee en cas d accroissement temporaire d activite (ouvrier); il a été convenue et arrêté se qui suit::Mr X est engagé par la société SAS X à compter du 06/08/2012 à 8.00 heures, pour une durée déterminée de 9mois du 07/11/2012 au 07/08/2013, sous réserve des résultats de la visite médicale d embauche. Mr X est engagé au service de la société SA X pour occuper l emploi de C ouvrier avec la qualification 210. est il obligatoire qu'il soit mentionné renouvellement ou prolongation sur un 2 CDD qui se suivent? merci

Par **DSO**, le **04/07/2013** à **14:42**

Bonjour, J'ai du mal à comprendre. S'agit-il de la même société ? Cordialement, DSO

Par **frederic50100**, le **04/07/2013** à **14:44**

bonjour DSO oui meme société et pour le meme poste

Par **DSO**, le **04/07/2013 à 18:33**

Alors, l'employeur ne peut pas établir 2 CDD pour accroissement temporaire d'activité sur le même poste sans respecter un délai de carence
Le non-respect du délai de carence entraîne la requalification des CDD en CDI.
Cordialement,
DSO

Par **frederic50100**, le **04/07/2013 à 18:48**

alor voila je vous expose mon problème, a 1 moi du terme du 2éme contra j ai etai licencié pour faute grave (absence non justifié), et du fait mon employeur ne veut pas me donnée la prime de précarité chaose qui est tout a fai normal lorsque ont se fai licencié pour faute grave, mes se que je voudrai savoir c etandonné quil ma fai 2CDD de suite sans respecter le code du travail, si j ai un recours pour pretendre a ma prime de précarité ou tout autre?? merci
cordialement